



**TEMPLEMARS**

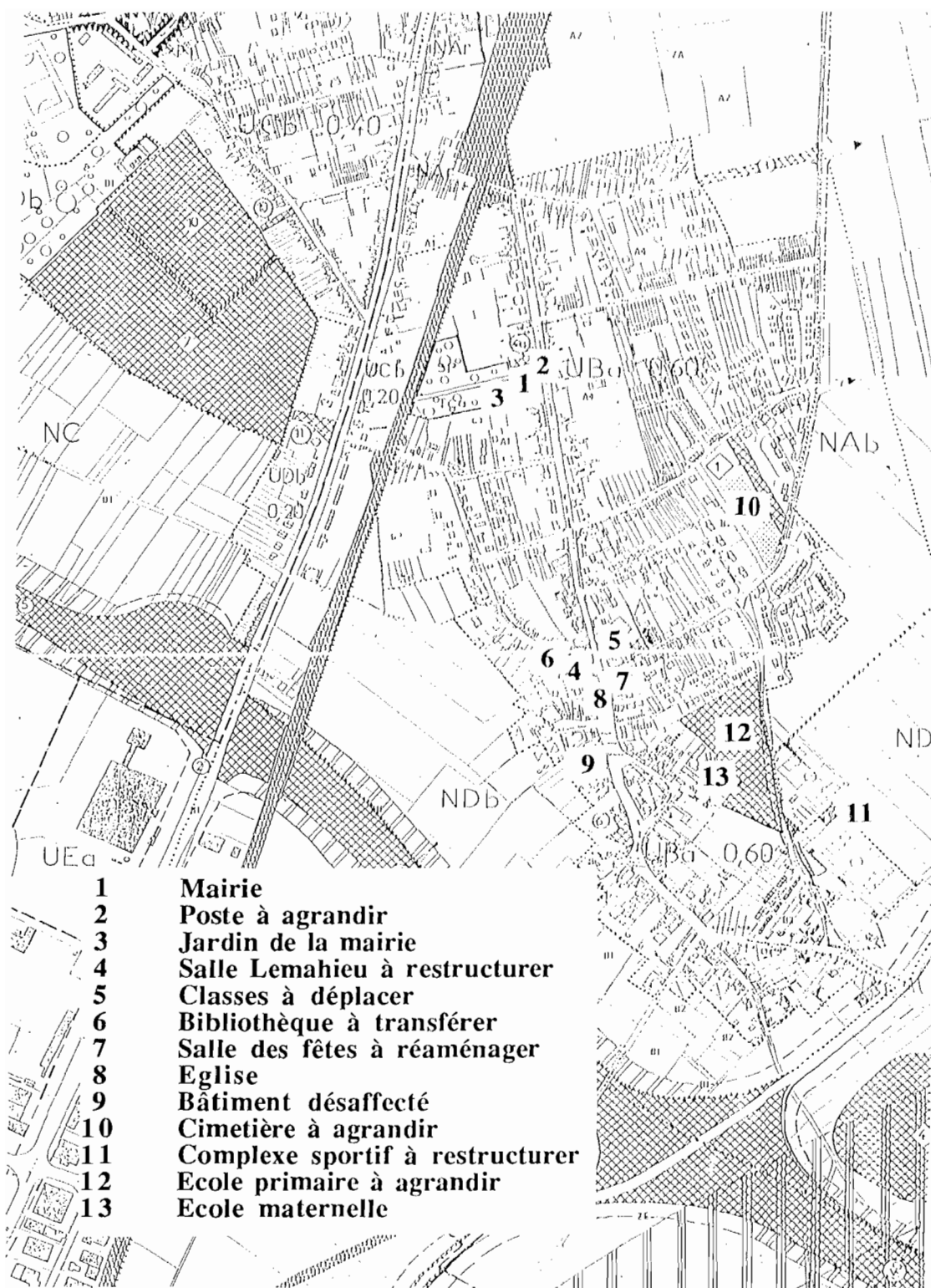
**Canton de Seclin**

**AMELIORATION DU CADRE DE VIE**

**PROGRAMME D'ETUDE**

**FEVRIER 1990**





- 1 Mairie
- 2 Poste à agrandir
- 3 Jardin de la mairie
- 4 Salle Lemahieu à restructurer
- 5 Classes à déplacer
- 6 Bibliothèque à transférer
- 7 Salle des fêtes à réaménager
- 8 Eglise
- 9 Bâtiment désaffecté
- 10 Cimetière à agrandir
- 11 Complexe sportif à restructurer
- 12 Ecole primaire à agrandir
- 13 Ecole maternelle

Echelle : 1/10000

# PRESENTATION

La commune de Templemars compte environ 3500 habitants. La Municipalité prévoit à l'est du territoire communal la réalisation d'une Zone d'Aménagement Concerté de 250 logements qui devrait poursuivre la politique de croissance engagée depuis plusieurs années.

L'importance de ce développement justifie qu'une réflexion d'ensemble soit menée sur la commune de façon à :

- restructurer le territoire en fonction des projets d'extension,
- définir un programme d'équipements adapté à la demande locale,
- valoriser le cadre de vie communal.

L'objet du présent dossier est d'établir un schéma d'aménagement général ainsi qu'un ensemble de projets ponctuels visant à améliorer le cadre de vie et l'image de la commune, en cohérence avec le schéma général.

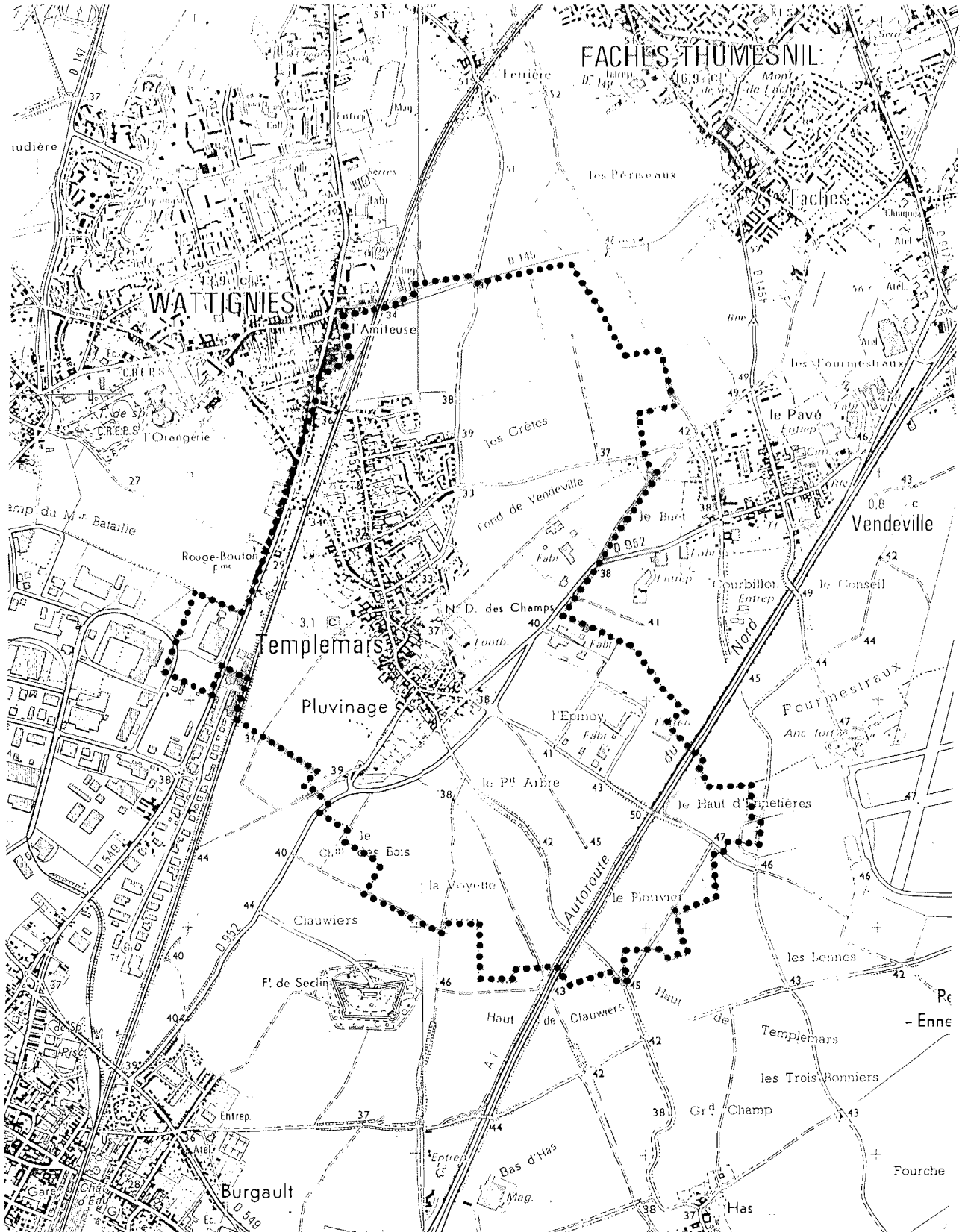
Dans ce but, six domaines d'études ont été retenus :

- la restructuration du territoire communal en relation avec les projets d'extension urbaine,
- la départementale 145,
- la départementale 952 et la zone industrielle,
- la départementale 549,
- le secteur scolaire et sportif,
- le cimetière et ses abords.

Par ailleurs, l'amélioration du cadre de vie concernant l'ensemble des habitants, des actions d'information et de sensibilisation seront menées :

- exposition et présentation publique des projets (la semaine d'animation communale en mai se prêterait parfaitement à cette démarche),
- organisation d'ateliers portant sur l'architecture, l'urbanisme et le paysage. Ces ateliers, faits par "l'Ecole des Passemurailles" du C.A.U.E., à la demande des enseignants, sont déjà en cours dans l'école primaire.

# TERRITOIRE COMMUNAL



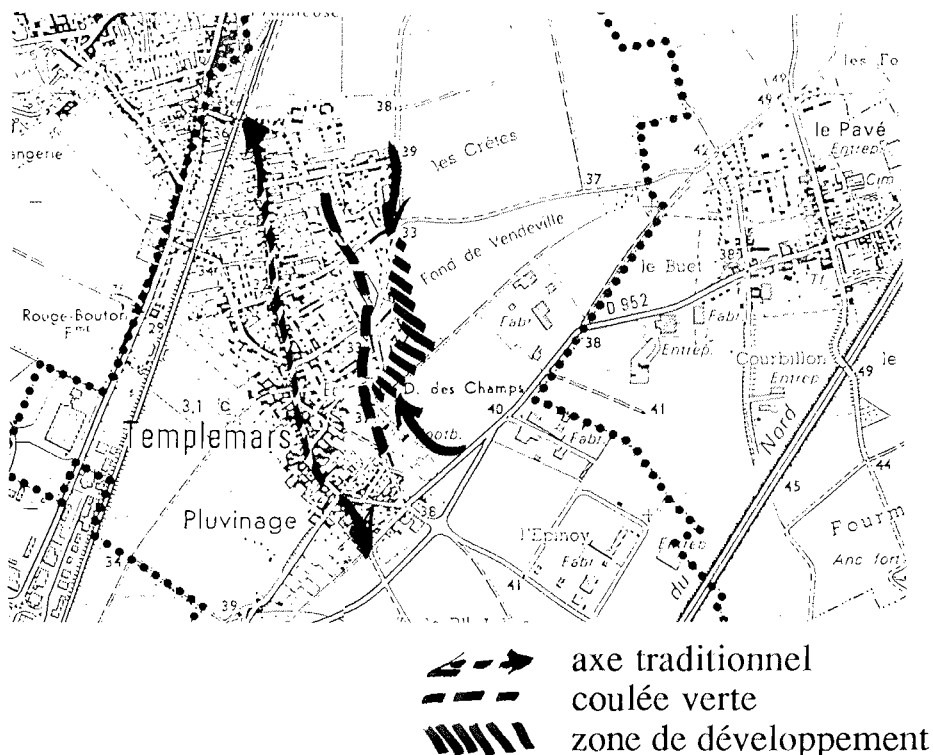
D'après carte I.G.N. 1/25000

# LA RESTRUCTURATION DU TERRITOIRE COMMUNAL

L'ampleur de la zone à urbaniser à l'est, l'importance des projets portant sur les équipements et les espaces publics et la révision en cours du Plan d'Occupation des Sols dans la Communauté Urbaine de Lille justifient qu'une réflexion globale sur le territoire soit menée qui permette de gérer l'évolution de la commune à moyen terme.

Une première approche du problème amène à proposer une organisation selon trois axes principaux, dirigés parallèlement selon une orientation Nord-Sud :

- l'axe traditionnel le long duquel les équipements administratifs et les commerces se sont implantés. Il devrait être conforté par les équipements culturels,
- une coulée verte reliant la zone bâtie aux écoles et aux équipements sportifs,
- l'axe de développement qui devra desservir la future Z.A.C. sans venir charger la voirie existante.



Un schéma d'aménagement devra vérifier la faisabilité de ces propositions, les affiner et indiquer les mesures à prendre pour leur mise en oeuvre.

## **LA DEPARTEMENTALE 145**

L'urbanisation de la commune s'est faite le long de la départementale 145 qui rejoint au nord Wattignies et au sud la départementale 952.

La plupart des voies de déserte locale convergent vers cet axe principal qui accueille nombre de commerces et d'équipements (mairies, salle des fêtes, église...)

La voie se présente comme une suite d'espaces urbanisés denses, parfois interrompus par des aires de stationnement publiques. Mais aucun lieu n'y est particulièrement valorisé et rien ne permet d'y situer un centre.

La Municipalité envisage la réalisation de plusieurs projets qui pourraient modifier en partie les abords de la voie :

- la restructuration des espaces environnant la mairie de façon à ouvrir davantage le jardin à la population et à paysager les aires de stationnement,
- la restructuration de la place Delecroix et des abords de l'église, de la Salle Lemahieu et de la salle des fêtes, en relation avec la possibilité pour la commune d'acheter une grande propriété donnant sur la place et avec la mise en place d'un nouveau programme d'équipements culturels, sportifs et sociaux,
- le paysagement des entrées dans l'espace urbanisé, au nord sur la place de la gare et au sud au croisement de la D 145 et de la D 952.

L'importance structurelle et symbolique de la voie ainsi que la nécessité d'entreprendre des réflexions et des travaux sur plusieurs bâtiments et espaces qu'elle dessert justifient qu'une étude globale y soit menée. Elle aura trois objectifs:

- marquer une centralité,
- proposer un parti d'aménagement cohérent sur l'ensemble de l'axe,
- trouver des solutions compatibles avec la réalisation progressive des travaux en rapport avec les priorités communales.

**Compte-tenu des incertitudes qui règnent sur l'évolution de certains bâtiments publics implantés sur la voie, une esquisse permettra d'établir les grandes lignes de l'aménagement et de composer les nouveaux équipements en fonction d'une stratégie urbanistique.**

## **LA DEPARTEMENTALE 952 ET LA ZONE INDUSTRIELLE**

La Départementale 952 permet de rejoindre l'autoroute A1 au nord par l'échangeur de Fâches et au sud par celui de Seclin.

Elle partage le territoire communal en deux secteurs qu'elle dessert :

- au nord-ouest l'espace urbanisé,
- au sud-est la zone industrielle.

Elle constitue l'une des principales "vitrines" de la commune et mérite, à ce titre, d'être particulièrement soignée : elle est pour les automobilistes de passage la seule image qu'ils gardent de Templemars. Pour les habitants et les usagers de la zone industrielle, elle constitue une entrée privilégiée.

Parallèlement à l'étude paysagère de la voie, il est nécessaire de mener une réflexion avec la Direction de la Voirie et des Infrastructures sur les problèmes de sécurité que posent les accès dans la commune par la Départementale 952. La réflexion devra intégrer l'extension future de la commune prévue dans la Z.A.C.

Enfin, le paysagement de la voie se prolongera utilement dans la zone industrielle de façon à structurer un ensemble de parcelles contiguës, aménagées sans cohérence et de créer une promenade permettant de rejoindre les chemins ruraux menant vers les communes voisines.

Une concertation avec la Chambre de Commerce de Lille, qui a entrepris la réalisation d'un cahier des charges sur l'aménagement de la zone industrielle s'avère nécessaire.

**Un Avant-Projet-Sommaire chiffré sur l'aménagement de la D.952 ainsi qu'un ensemble de recommandations architecturales et paysagères sur la zone industrielle permettront à la Municipalité de gérer au mieux l'évolution de ces espaces.**

## **LA DEPARTEMENTALE 549**

La départementale 549 longe la limite urbanisée ouest de la commune. Elle fait pour moitié partie de Wattignies et son aménagement supposera une concertation étroite avec cette commune voisine.

Coupée du centre de Templemars par une voie ferrée parallèle, la D.549 (rue du Général de Gaulle) n'est reliée au centre que par les rues Louis Surry et Edouard Watrelos.

L'importance du flux automobile sur cet axe qui mène au nord à Lille et au sud à Seclin (autrefois la voie était classée en route nationale) pose de nombreux problèmes de sécurité, en particulier aux carrefours.

Par ailleurs, les enfants du secondaire habitant Templemars sont scolarisés à Wattignies, ce qui entraîne des flux de circulation très dangereux perpendiculairement à la départementale.

Les réflexions en cours avec les services de la C.U.D.L. n'ont pas encore pu aboutir car les solutions proposées semblaient incompatibles avec le budget pouvant être affecté à ce site.

Néanmoins, il est important de tenir compte de ce problème dans la restructuration générale de la commune.

**Aussi, une étude sur la D.549 est-elle nécessaire afin de déterminer les incidences que les problèmes posés par la voie peuvent avoir sur le développement ultérieur de Templemars (éviter par exemple que le nouveau réseau viaire vienne directement s'accrocher à l'ancien sans que celui-ci soit remodelé).**

**Des solutions ponctuelles de paysagement permettant d'améliorer la perception du site seront par ailleurs esquissées de façon à permettre à la Municipalité d'envisager éventuellement des solutions transitoires.**





La Municipalité a mis en réserve au P.O.S. un ensemble de parcelles libres qui devraient lui permettre de :

- moderniser et étendre le complexe sportif et aménager ses abords (accès, aires de stationnement...),
- construire cinq classes et une cuisine centrale en extension de l'école primaire,
- aménager les accès aux écoles (accès automobiles et piétonniers, création d'une aire d'attente protégée des intempéries face aux entrées),
- paysager les cours d'écoles (projet à mener en concertation avec les enseignants, en fonction des réflexions déjà menées avec les élèves),
- favoriser les liaisons entre le groupe scolaire et le complexe sportif,
- restructurer l'ensemble de la zone de façon à l'accrocher au mieux au tissu ancien,
- paysager le site pour en faire un lieu de promenade attractif (le nombre de chemins piétonniers et de voyettes dans le secteur devraient faciliter ce projet).



**Des études de faisabilité sur chacun des sites aideront la Municipalité à définir un parti d'aménagement pour le secteur.**

**Un Avant-Projet-Sommaire chiffré sur le paysagement des cours d'école et la création d'une aire d'attente face aux entrées permettra de réaliser les aménagements extérieurs du groupe scolaire dans le prolongement des travaux d'extension des bâtiments.**

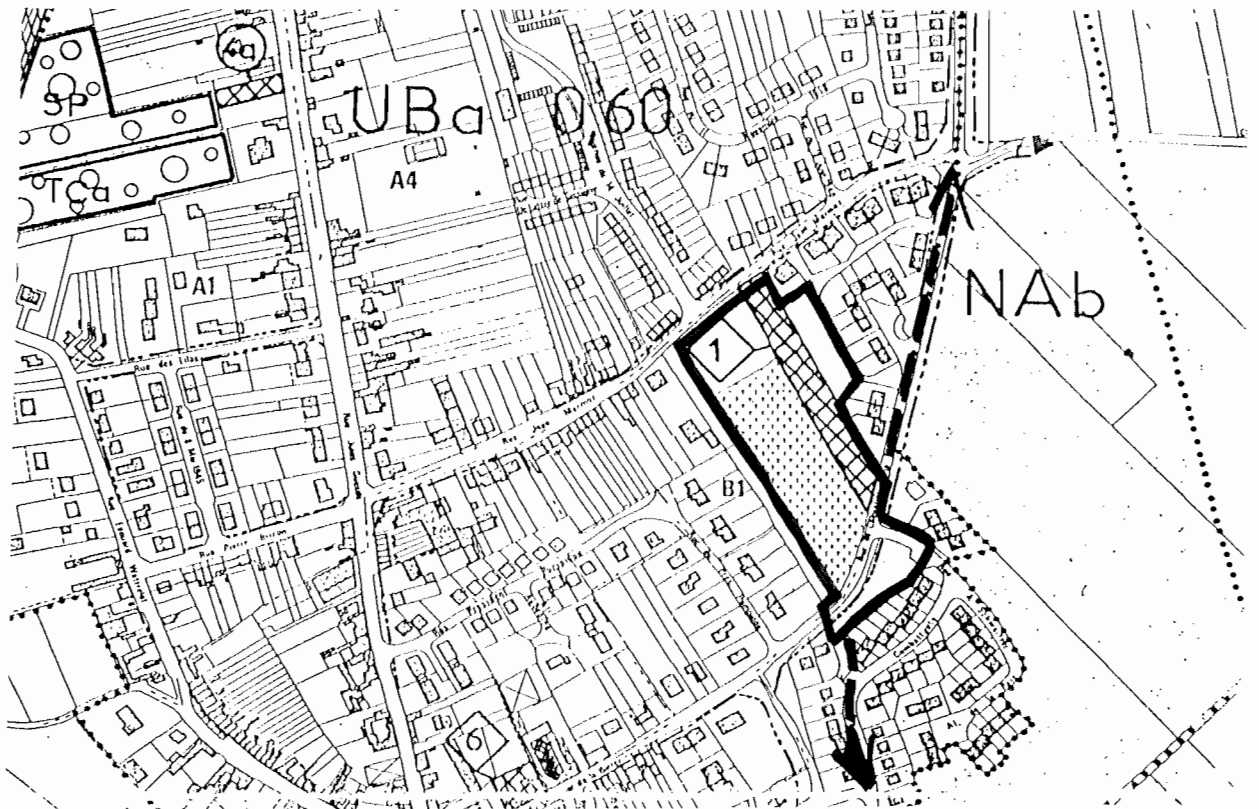
## LE CIMETIERE ET SES ABORDS

Le cimetière est situé à l'est de la commune. Il est entouré de lotissements.

Il jouxte un ensemble de jardins familiaux et un terrain herbeux dont la Commune est propriétaire.

L'aménagement de ce site devrait permettre de :

- valoriser les entrées du cimetière,
- réserver une extension à moyen terme du cimetière,
- relier par des voies piétonnes les secteurs nord-est (plusieurs lotissements) et sud-est de la commune (lotissement, écoles, complexe sportif),
- paysager l'espace de façon à poursuivre une "coulée verte" s'organisant à partir du complexe sportif et menant par la rue du Chevalier de la Barre vers les chemins ruraux allant à Fâches-Thumesnil et Vendeville.



Echelle : 1/5000

**Un Avant-Projet-Sommaire chiffré sur ce site permettra à la Municipalité de réaliser rapidement des travaux qu'elle juge prioritaire.**